

**Election des représentants des personnels au Conseil d'administration, à la Commission de la recherche  
et à la Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique  
scrutin des 4 et 5 décembre 2024**

**Formulaire n°1 : Demande d'inscription sur les listes électorales pour les personnels**

**Date limite de dépôt de la demande : au plus tard le 27 novembre 2024 à minuit<sup>1</sup> :**

Vous êtes invité à vous connecter sur la base <https://electre.univ-lyon2.fr> afin de procéder à votre demande d'inscription. En cas d'impossibilité, vous déposerez ce formulaire en main propre à la DAJIM les jours ouvrés de 9H à 12H et de 14H à 17H (16 quai Claude Bernard, bâtiment Déméter, 2<sup>ème</sup> étage), bureau D249.

Je soussigné \_\_\_\_\_  
Nom de naissance : \_\_\_\_\_  
Nom usuel : \_\_\_\_\_  
Prénoms : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_  
Statut/Corps/Grade : \_\_\_\_\_  
Diplôme le plus élevé : \_\_\_\_\_  
Composante de rattachement/UMR d'affectation : \_\_\_\_\_  
Composante au sein de laquelle est réalisé le plus grand nombre d'heures d'enseignement pour l'année universitaire 2024-2025 : \_\_\_\_\_  
Section CNU, CNRS ou code de discipline : \_\_\_\_\_  
Mél : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_

En qualité de :

- Enseignant-chercheur et enseignant titulaire hors Université Lyon 2  
 Personnel enseignant-chercheur stagiaire de l'Université Lyon 2  
 Enseignant non titulaire en CDD<sup>2</sup> ou vacataire  
 Personnel de recherche en CDD

Sous réserve d'effectuer au sein de l'Université Lyon 2 un nombre d'heures d'enseignement au moins égal au tiers des obligations d'enseignement de référence, appréciée sur l'année universitaire 2024-2025.

Fait à ....., le .....  
Signature

**ACCUSE DE RECEPTION (partie réservée à l'administration)**

Date :  
Heure :  
Signataire :

**DECISION DE LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE<sup>3</sup> (partie réservée à l'administration)**

- Autorisation d'inscription  
 Refus d'inscription. Motif : \_\_\_\_\_

Date :  
Signataire :

<sup>1</sup> Joindre la copie de la carte professionnelle ou copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire ou titre de séjour).

<sup>2</sup> Doctorants contractuels avec service d'enseignement, ATER, chargés d'enseignement vacataires, agent temporaires vacataires, associés, invités, enseignants recrutés en CDD sur le fondement de l'article L954.3 du Code de l'éducation, contrats de Chair, de professeur junior, etc.

<sup>3</sup> La décision de la Présidente de l'Université sur la demande d'inscription sera notifiée par mél sur l'adresse électronique professionnelle du demandeur / de la demandeuse. Vos données personnelles sont collectées par l'Université Lyon 2 pour la mise en œuvre d'un traitement automatisé permettant la gestion administrative des candidatures dans le cadre des élections des représentants étudiants aux conseils centraux de l'Université en application des articles L719-1 à L719-4 et D719-1 à D719-40 du code de l'éducation. La communication des informations revêt un caractère obligatoire pour l'examen de votre candidature.

Les personnels habilités de la Direction des Affaires Juridiques, Institutionnelles et des Marchés, de la Direction de la vie étudiante et des campus et de la Direction de la recherche sont seuls destinataires des données recueillies. Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est opéré. Les informations ne feront pas l'objet d'un traitement ultérieur pour une finalité distincte et sont conservées pour une durée de deux ans correspondante à la durée des mandats des représentants étudiants aux conseils centraux.

La responsable du traitement est la Présidente de l'Université, Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN, [presidence@univ-lyon2.fr](mailto:presidence@univ-lyon2.fr). Vous pouvez faire valoir vos droits d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant auprès du DPO de l'Université à l'adresse [dpo@univ-lyon2.fr](mailto:dpo@univ-lyon2.fr). Vous bénéficiez également d'un droit de limitation et d'opposition au traitement de données. Vous pouvez le cas échéant introduire une réclamation auprès de la CNIL.